

## Compte-rendu du Conseil d'Administration

Jeudi 29 septembre 2022 à 19 h 15 par Zoom

### Membres du CA :

**Présent·e·s :** Aurélie Averty, Laurent Bigourd, Thérèse Bocquet, Alain Derat, Lia Goldberg, Agnès Le Brishoual, Pauline De Kerchove, Didier Marie, Jean-Louis Marie, Anne Prygiel, Geneviève Taffin

**Excusées :** Christel Marie, Ulla Kleweta (pouvoir à Agnès Le Brishoual)

**Absente :** Isabelle Renier

**Membres de l'association présent·e·s :** Cécile Paris, Caroline Sère, Alain Vercammen

### 19 h 00 : Accueil des participant·e·s

#### Présences :

- ✓ Membres du CA : 11 présent·e·s, 1 pouvoir
- ✓ 2 excusées, 1 absente
- ✓ Autres membres de l'association : 3 participant·e·s

### 19 h 15 : Ouverture du CA par le Président, Didier Marie

---

#### 1. Approbation du Compte-rendu du CA du 30/06/2022 par ZOOM

❖ **Compte-Rendu approuvé à l'unanimité**

- ✓ **Relectrice** du compte-rendu du présent CA non-membre du Bureau : **Lia Goldberg**

#### 2. AG 2023 : 29 et 30 avril 2023, Hôtel Garabaud à MAZERES (Ariège)

#### Choix du lieu

Après avoir visité 4 lieux d'hébergement possibles pour l'AG 2023, Monique Rouch en a sélectionné 2 situés dans le département de l'Ariège.

Ces propositions sont établies sur la base 20 personnes et 2 nuits en hébergement : nuit du vendredi 28 et nuit du samedi 29 avril.

##### **Proposition 1 : Domaine Arignac (09400 ARIGNAC)**

A 100 km au Sud de Toulouse, 14 km de Foix

Hébergement en gestion libre, avec **un gîte de 20 personnes** à 1600 € (80 € /pers pour les 2 nuits) et possibilité, si nous sommes plus nombreux, de rajouter un ou 2 chalets indépendants (base 4 occupants à 250 € pour 2 nuits). Le gîte comprend 5 chambres à 2 lits et 2 chambres à 5 lits.

Restauration : Les 4 repas, du vendredi soir au dimanche midi fournis par un traiteur, les petits déj et collations assurés par Monique Rouch, pour 70 euros par personne.

##### **Proposition 2 : Domaine Garabaud (09270 MAZERES)**

A 60 km au Sud de Toulouse

**Hébergement en pension complète en chambres à 2 lits + salle de conférence + collation** : 183 € par personne pour les 2 jours (nuits avec petit déjeuner du 28 et 29 avril, repas du vendredi soir, samedi midi et soir, dimanche midi)

Possibilité de journée **sans hébergement** (accueil boissons + salle + repas de midi et collation de l'après-midi) à 42 euros par jour et par personne.

Site web : <http://domainedegarabaud.fr>

Accès : Avion : Arrivée à Toulouse-Blagnac, navette pour la gare de Toulouse-Matabiau, train

Train : Ligne Paris / La Tour de Carol, gare de Saverdun

### **Vote du CA par mail pour le choix du lieu**

Ces informations ont été transmises par mail du 23 juillet à tous les membres du Conseil d'Administration en leur demandant de **voter par mail** avant le 4 août afin de pouvoir effectuer la réservation du lieu.

**Résultats du vote** : 6 voix pour le gîte d'Arignac

**8 voix pour le domaine de Garabaud à Mazères**

Trager France a, donc, effectué la réservation et versé l'acompte demandé à la commande par le Domaine de Garabaud.

Le bulletin d'**inscription** à l'AG sera envoyé à tous les adhérents au mois de **janvier 2023**.

Une activité sera proposée le vendredi après-midi.

## **3. Point Financier**

### **Dépenses importantes réglées :**

- Le solde de la facture de l'imprimeur après livraison de la totalité des 750 exemplaires du livre «A mon corps, je dis oui »
- L'acompte au Domaine de Garabaud pour l'AG 2023

### **Recettes**

- Quelques cotisations
- Ventes
- Stages

### **Dépense à prévoir**

- Devis de 450 € pour la modification du Site de TF : mise en valeur de la Belgique, sécurisation...

### **L'année se terminera avec des finances saines**

La passation de pouvoir, au niveau de l'accès aux comptes bancaires, n'a pas pu se faire entre Jean-Louis Marie et Alain Derat pour des procédures propres à la banque

## **4. Formation**

### **Calendrier des Stages**

Le Comité des Tuteurs s'est réuni le 28 septembre : un canevas de calendrier a été établi avec des périodes mais pas encore de dates précises

- ✓ Le calendrier des stages sera établi pour fin octobre et envoyé à tous

**Stage Anatomie 2** : 28-30 octobre à La Rochelle, Didier Marie

3 inscrits. Il faut 4 inscrits pour que le stage ait lieu.

**Stage Niveau 4** : 11-13 novembre à Sus Saint Léger (62), Catherine Chaillet et Jean-Louis Marie  
14 inscrits

**Stage Niveau 1 en auvergne annulé** : ce stage prévu en 2 fois 3 jours (décembre 2022 et janvier 2023), pour des infirmières intéressées, n'a pas obtenu un nombre suffisant d'inscriptions fermes

**Stage Réponse-Réflexe** : 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2023 à Paris, Katriona Shawki

**Le pôle formation dans l'Aude**, avec Ulla Kleweta pour organiser les stages et soutenir les stagiaires, continue son développement :

**Révision** : 5-6 février 2023, Rennes les Bains (11), Catherine Chaillet

**Niveau 2** : 16-21 mai 2023, Rennes les Bains (11), Catherine Chaillet

**Stages avec Louise de Montigny, instructrice québécoise, en 2024** :

La crise Covid avait provoqué l'annulation des stages programmés en 2020 avec Louise de Montigny.

- ✓ Jean-Louis Marie va voir avec Louise de Montigny pour programmer des stages en 2024.

**Tampons encreurs**

Trager France dispose d'un seul tampon encreur qui se trouve chez Jean-Louis Marie.

Il s'avère nécessaire de pouvoir tamponner certains documents de formation.

- ✓ **Achat de 3 autres tampons encreurs qui seront remis à Thérèse Bocquet, Catherine Chaillet, et Didier Marie**

## **5. Statut de Praticien en année sabbatique**

*Lors de l'AG 2023, l'assemblée avait décidé de créer une catégorie « Praticien-ne en année sabbatique » qui serait précisément définie lors d'un CA ultérieur*

*Lors du CA du 30 juin 2022, Lia Goldberg avait proposé de demander que la question du statut de praticien en année sabbatique soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Associations Nationales en septembre.*

**Pratiques des Associations Nationales Trager® (Lia Goldberg)**

Le **Département Education** de Trager International rappelle que dans le Manuel des Tuteurs, en 4.5, le praticien se met en retrait de toute pratique et doit faire un tutorat pour réintégrer le statut de praticien.

**Allemagne** : devient Ami de l'Association

**Québec** : maximum 2 ans, cotise à tarif réduit, continue à recevoir les informations de l'association, ne peut plus pratiquer ni se présenter ou communiquer en tant que praticien, le nom reste sur le site mais sans les informations. Après 2 ans, réintègre le statut de praticien, devient ami ou quitte l'association.

**Suisse** : devient Membre passif, n'est plus sur le site, Tutorat pour réintégrer

**USA** : devient Membre associé qui ne pratique pas, cotise à tarif réduit, si durée inférieure à 2 ans réintègre sans tutorat, si durée supérieure à 2 ans réintègre après une supervision de recommandation.

**Espagne** : maximum 3 ans, cotise au tarif stagiaires (actuellement 60 €), peut suivre les formations, révisions...

Ces différentes pratiques nous donnent des pistes pour faire nos choix et établir notre propre statut de praticien en année sabbatique.

Trouver le juste milieu entre se mettre en retrait et être complètement en dehors.

La définition du Statut de Praticien en année sabbatique fera partie du Règlement Intérieur de l'Association et non des Statuts de l'Association

### Comment procéder pour définir ce statut ?

Après discussion, le CA décide :

- ✓ de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain CA
- ✓ d'ici là, le compte-rendu du présent CA portera les pratiques des Associations Nationales à la connaissance de tous
- ✓ dans le mail d'envoi de ce compte-rendu, **chacun sera clairement et officiellement invité à réagir**, donner son avis, faire des propositions **par mail à Trager France**
- ✓ le **Bureau** collectera les **réponses**, en fera la **synthèse** pour le prochain CA et si c'est possible, en fonction des réponses obtenues, fera une proposition de définition

## 6. Le Conseil Ethique (Laurent Bigourd, Cécile Paris, Alain Vercammen)

### 6.1- Code de déontologie et Règlement Intérieur

Le Code de déontologie existe. Il a été écrit par le Conseil Ethique et envoyé à tous les membres pour être approuvé lors de l'AG 2022. Par manque de temps lors de l'AG, l'approbation du Code de Déontologie a été reportée à un CA ultérieur.

Le Règlement Intérieur de l'Association reste à rédiger. Pour éviter les doublons, il semble judicieux de surseoir à l'approbation du Code de Déontologie jusqu'à ce que le Règlement Intérieur soit rédigé.

Le Conseil Ethique propose d'ouvrir la réflexion à tous les membres de Trager France en faisant une réunion ZOOM ouverte à toutes les personnes intéressées.

Le Conseil Ethique souhaite que des membres du Conseil d'Administration participent à la rédaction du Règlement Intérieur car certains points dépendent du CA.

Après discussion le CA décide :

- ✓ **Création d'un groupe de travail « Règlement Intérieur » :**

Pauline De Kerchove (membre du CA), Laurent Bigourd (membre du CA et du CE) Caroline Sère (stagiaire) se proposent pour être membres de ce groupe. D'autres personnes intéressées pourront s'adjoindre ultérieurement à ce groupe.

- ✓ **1<sup>er</sup> objectif de travail :**

Rassembler en un seul document les 3 sources dont nous disposons actuellement pour établir une base des points qui pourraient figurer au Règlement Intérieur :

- les points identifiés par la Commission Statuts
- les points identifiés par le Conseil Ethique
- le projet de Règlement initial de Trager France dont Jean-Louis Marie possède un exemplaire

- ✓ **Envoi des documents :** la commission des Statuts, le Conseil Ethique et Jean-Louis Marie envoient leurs documents à Pauline : [paulinedekerchove@yahoo.fr](mailto:paulinedekerchove@yahoo.fr) et Laurent : [laurentbigourd62@gmail.com](mailto:laurentbigourd62@gmail.com)

### 6.2- Enseignement et Ethique

Le Conseil Ethique avait été sollicité par un membre sur un problème en lien avec l'enseignement.

Lors du dernier CA, le 30 juin 2022, le CE a proposé la création d'une commission dont les buts seraient :

- d'améliorer les processus et la qualité de l'enseignement en lien avec nos valeurs
- de mettre en place une politique de prévention des conflits

Il ne s'agit ni de statuer ni de porter un jugement, mais d'aider notre structure associative à mieux gérer ce genre de situation.

Le CA avait demandé au Conseil Ethique de clarifier sa proposition et de la présenter par écrit, de façon plus formelle et plus synthétique.

Le Conseil Ethique a, donc, rédigé le cadre de sa proposition comme le lui avait demandé le CA.

A la suite de contacts téléphoniques avec des membres du Comité des Tuteurs, le CE a décidé de ne pas présenter cette proposition, aujourd'hui comme prévu, au Conseil d'Administration. Car cette proposition ne peut se mettre en place qu'avec une volonté commune du CA, du Comité des Tuteurs et du CE d'aborder ce sujet.

- ✓ Une suite peut être envisagée par la programmation d'une réunion ZOOM entre le Comité des Tuteurs, le Conseil d'Administration et le Conseil Ethique

## **7. Commissions et Groupes de Travail**

### **7.1- Site**

**Michel MEIGNANT** : Le Président, Didier Marie, demande que la nomination de Michel Meignant comme Membre d'Honneur, figure sur le Site.

- ✓ **Didier Marie** envoie, par mail à Jean-Louis Marie, le texte à mettre sur le site. **Jean-Louis** fera le nécessaire

#### **Modification du Site pour la mise en valeur de la Belgique**

Cette modification sera bientôt en ligne

#### **Référencement Google de Trager France à l'ancienne adresse à La Rochelle**

En cherchant Trager France sur Google, le moteur de recherche affiche, encore parfois, l'ancienne adresse rue Nicolas Venette à La Rochelle

- ✓ **Jean-Louis** voit avec le Webmaster ce qu'il est possible de faire

### **7.2- T-Shirts**

Christel Marie n'a toujours pas le résultat des nouveaux transferts. Elle a relancé l'entreprise.

### **7.3- Modification des Statuts**

Didier Marie a un rendez-vous téléphonique, dans la semaine du 3 octobre, avec l'avocat de la Maison Départementale des Associations de Vendée pour valider, sur le plan juridique, certains points de nos statuts. Cet entretien téléphonique sera peut-être suivi d'un rendez-vous sur place.

Les résultats de cette entrevue seront communiqués à la Commission des Statuts pour avancer dans la rédaction du projet de modification et sa finalisation.

### **7.4- Communication**

Cette commission mise en stand-by par manque de temps devra être relancée avec une nouvelle équipe et en se servant du travail de recensement fait sur ce qui existe en matière de communication dans notre association.

## **8. Trager International (Lia Goldberg)**

Après 7 ans de travail, **l'Association Nationale Trager Suisse a réussi à faire reconnaître le statut de Thérapeute Trager** dans le cadre des thérapies complémentaires prises en charge par les mutuelles santé.

Trager Suisse a créé un **programme de formation comprenant 20 niveaux** :

- Les 10 premiers niveaux correspondent au programme de certification de Trager International pour obtenir le Statut de Praticien Trager
- Les 10 niveaux suivants permettent d'accéder au Statut de Thérapeute Trager

Après plusieurs réunions avec Trager Suisse, **Trager International a décidé d'acheter ce matériel pédagogique.**

Avant diffusion de ce matériel, trois **réunions d'information** sont prévues :

- Le 7 octobre pour le CA de T.I.
- Le 20 octobre pour tout le corps enseignant (Instructeurs et Teachers)
- En novembre pour les Associations Nationales Trager

**Ce matériel pédagogique pourra être utilisé et** pourra également **nourrir la réflexion et faire avancer** les choses dans chaque pays en fonction de sa législation.

## **9. Questions diverses**

### **Vidéo YouTube de Rachel GUERIN**

Vidéo YouTube « méthode trager (relaxation musculaire) » de Rachel GUERIN, sophro-relaxologue, réflexologue : <https://www.youtube.com/watch?v=3O6argYXRHE&t=336s>

- ✓ **Le Conseil Ethique prendra contact avec Rachel Guerin** pour :
  - Savoir comment elle a connu le Trager
  - Lui proposer de se former
  - Lui demander de retirer cette vidéo de sa chaîne YouTube

## **10. Date du prochain CA**

**Mardi 13 décembre 2022 à 19 h**

Le CA, par fatigue après 2 h 40 de réunion, renonce à fixer, comme prévu à l'ordre du jour, les dates des réunions jusqu'à la prochaine AG d'Avril 2023 et décide de mettre fin à la réunion.

**Le Conseil d'Administration prend fin à 21 h 40** \_\_\_\_\_